

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **VINGT-QUATRE MAI** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

**Ordre du jour :**

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 12 avril 2016**
- ✓ **Vote des subventions aux associations**
- ✓ **Vote des tarifs publics**
- ✓ **Délibération investissement**
  - **Portes d'entrée mairie et salle polyvalente**
  - **Cloisonnement du secrétariat**
  - **Remaniement de la toiture des églises**
- ✓ **Délibération sécurisation du réseau électrique**
- ✓ **Questions d'actualité**

**Etaient présents :** Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL

**Excusés :** Patrick COUDERC (pouvoir donné à Jean-Michel RENOU), Paola CAMPOS (pouvoir donné à Delphine SCOPEL)

**Secrétaire de séance :** Sandrine CURIE

*En préambule, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour retirer de l'ordre du jour la délibération nommée régularisation rétrocession de parcelle à la commune par propriétaire foncier (lieu-dit « Marche-haut »). Il demande également l'accord pour évoquer une problématique liée à l'école. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.*

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 avril 2016.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Marcelle MANEIN précise que la commission Associations travaille à partir de la demande formulée par chaque association ainsi qu'à l'appui du bilan financier de l'exercice antérieur et du budget prévisionnel du suivant.

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote suivant :

- Ecole de musique : 452 €,
- Société de chasse : 200 €,
- Loisirs créatifs : 400 €,
- Polifonia : 300 €,
- Association des Parents d'Elèves : 300 €, (1 abstention)
- Gymnastique volontaire : 600 €

- Anciens combattants : 300 €,
  - Comité des Œuvres Sociales : 1 173 €,
  - Secours catholique : 100 €,
  - Secours populaire : 100 €,
  - Restos du cœur : 100 €,
  - Prévention routière : 100 €,
  - Les percut'heures : 1 000 € (subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel) (1 abstention)
- TOTAL : 5 125 €

L'association culturelle renonce à demander une subvention cette année.

Considérant la trésorerie du Comité des fêtes et le financement du feu d'artifice par la commune, le conseil municipal, après débat, décide de ne pas lui verser de subvention supplémentaire cette année.

Les différents membres des associations appartenant aux bureaux ne prennent pas part aux votes (Paola CAMPOS, secrétaire des Percut'heures, Aude MARCELLI, trésorière de l'APE, Boris BRU, co-président de l'association culturelle, Patrick COUDERC, trésorier de l'association culturelle).

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal approuve ces subventions et mandate Monsieur le Maire pour les verser à hauteur d'un **montant total de 5 125 €**. Elles seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2016.

### SUBVENTION MAISON DE L'ENFANCE

Jean-Michel RENOU fait part aux membres du conseil des difficultés actuelles de trésorerie rencontrées par la Maison de l'Enfance dues à des dépenses exceptionnelles générées en 2015.

Après débats, afin de valider le plan de trésorerie du premier semestre 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour verser un deuxième acompte de subvention 2016 de **58 623,00 €** (identique à celui de janvier 2016).

Le conseil municipal confirme sa volonté de soutenir la Maison de l'Enfance afin de maintenir le service rendu à la population. Il précise néanmoins que l'apurement de la situation exceptionnelle de trésorerie ne peut être assuré dans son intégralité par la municipalité.

La Maison de l'Enfance présente une activité prévisionnelle ainsi qu'un plan de maîtrise des dépenses qui doit permettre la stabilisation budgétaire de la structure. Dans cet objectif, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter les collectivités utilisatrices en particulier la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour participer exceptionnellement à cette stabilisation financière. De même, cette démarche sera effectuée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne.

### VOTE DES TARIFS PUBLICS

Jean-Michel RENOU explique qu'en l'absence des grilles tarifaires d'ELIOR pour la prochaine rentrée scolaire, ce point ne peut être traité. Il sera donc reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Seront alors traités les autres tarifs :

- ✓ Location de la salle polyvalente en particulier pendant la période de travaux
- ✓ Adhésion annuelle à la bibliothèque

## DÉLIBÉRATION INVESTISSEMENT PORTES D'ENTRÉE MAIRIE, SALLE POLYVALENTE ET MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire explique que pour des questions d'économies d'énergie, il est nécessaire de remplacer les portes d'entrée de la mairie, de la salle polyvalente et de la Maison de l'Enfance actuellement peu isolantes.

Après étude des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de *Agen Miroiterie PIOVAN* pour la fourniture et la pose de portes d'entrée pour ces trois bâtiments **pour un montant total de 5 143,20 € TTC.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

## CLOISONNEMENT DU SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer le confort de travail des secrétaires, il est proposé de créer deux espaces cloisonnés : un dédié à l'accueil, l'autre au secrétariat.

Après étude des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de *Agen Miroiterie PIOVAN* pour la fourniture et la pose de cloisons **pour un montant total de 3 021,60 € TTC.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

## REMANIEMENT DE LA TOITURE DES ÉGLISES

Monsieur le Maire explique que l'état des toitures des églises de Saint-Arnaud et de Serres s'est considérablement dégradé et qu'il devient nécessaire de les restaurer.

Après étude des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de *PINETRE* pour la fourniture et la pose de cloisons **pour un montant total de 20 544,79 € TTC.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

## DÉLIBÉRATION SÉCURISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE47

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur le chemin rural de Brescou à Canel au bénéfice du SDEE47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants.

## **PROBLÉMATIQUE ÉCOLE**

Monsieur le Maire fait part de la réception, ce jour, de deux mails de parents d'élèves de la classe de GS-CP révélant diverses problématiques. Il propose de contacter dès demain l'inspectrice d'académie afin d'échanger avec elle sur le sujet et de trouver conjointement des solutions adaptées.

## **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

### **PROJET PÔLE ENFANCE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission d'ouverture des plis se réunira le 30 mai à 17h30.

### **INFORMATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'installation de réflecteurs sur les poteaux bois côte de la Belette a été faite auprès de l'Agglomération d'Agen. Delphine SCOPEL signale que le panneau « Attention danger, présence d'enfants » présent dans le bourg serait, selon certains riverains, implanté trop près de la route (accrochage de rétroviseurs).

### **RÉUNION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire fait le constat que lors de la réunion publique, qui a eu lieu mardi 17 mai dernier, peu de bajamontais se sont déplacés mais que les échanges étaient néanmoins riches et intéressants.

### **DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ORGANISATION DE REPAS DE QUARTIER**

Considérant que ces événements ont pour ambition de favoriser le lien social, Monsieur le Maire propose que, pour ces cas particuliers, la salle polyvalente soit mise à disposition gratuitement et que le matériel soit livré par nos soins. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 28 juin 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,  
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL